

**Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du
Mardi 3 mars 2020 à 18h00**

PRESENTS : Mesdames BAXTER, DELPLACE, QUELIN (DUJON), MOLLIS, TAVERA REVEL.

Messieurs BOTTANI, GALZY, GARREC, PALAY.

ABSENTS : Mesdames BATENS, BEURNE, Messieurs BARDOC, FAUCHER, PERRIER.

- : - : - : - : - : - : - : - : - : -

Comptes de gestion 2019 – budget commune

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le Compte de Gestion 2019 :

	Investissement	Fonctionnement	Total
Recettes	2 135 111,21 €	1 219 483,66€	3 354 594,87 €
Dépenses	1 933 984,81 €	1 112 547,00 €	3 046 531,81 €
Déficit			
Excédent	201 126,40 €	106 936,66 €	308 063,06 €

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent (2018)	Part affectée à l'investissement	Résultat de l'exercice 2019	Résultat de clôture de l'exercice 2019
Investissement	-147 775,10 €	0,00 €	201 126,40 €	53 351,30 €
Fonctionnement	384 828,73 €	147 775,10 €	106 936,66 €	343 990,29 €
Total	237 053,63 €	0,00 €	308 063,06 €	397 341,59 €

Vote : 8 voix pour, 1 contre Tavera et 1 abstention Mme Quelin (Dujon)

Comptes de gestion 2019 - budget eau et assainissement

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le Compte de Gestion 2019 :

	Investissement	Fonctionnement	Total
Recettes	608 745,17 €	149 923,15€	758 668,32 €
Dépenses	590 934,72 €	221 738,93€	812 673,65 €
Déficit		-71 815,78€	-54 005,33€
Excédent	17 810,45 €		

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent (2018)	Part affectée à l'investissement	Résultat de l'exercice 2019	Résultat de clôture de l'exercice 2019
Investissement	184 546,82 €	0,00 €	17 810,45 €	202 357,27 €
Fonctionnement	129 039,93 €	0,00 €	-71 815,78 €	57 224,15 €
Total	313 586,75 €	0,00 €	-54 005,33 €	259 581,42 €

Vote: 8 voix pour et 2 abstentions Mme Tavera et Mme Quelin (Dujon)


Benoit GARREC
 Maire de Collias



Compte administratif 2019 - Commune

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le Compte Administratif 2019:

	Investissement	Fonctionnement	Total
Recettes	2 135 111,21 €	1 219 483,66€	3 354 594,87 €
Dépenses	1 933 984,81 €	1 112 547,00 €	3 046 531,81 €
Déficit			
Excédent	201 126,40 €	106 936,66 €	308 063,06 €

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent (2018)	Part affectée à l'investissement	Résultat de l'exercice 2019	Transfert ou intégration de résultats par opération d'ordre non budgétaire	Résultat de clôture de l'exercice 2018
Investissement	-147 775,10 €	0,00 €	201 126,40 €		53 351,30 €
Fonctionnement	384 828,73 €	147 775,10 €	106 936,66 €		343 990,29 €
Total	237 053,63 €	0,00 €	308 063,06 €		397 341,59 €

Vote : 7 voix pour, 1 contre Tavera et 1 abstention Mme Quelin (Dujon)

Compte administratif 2019 - budget eau et assainissement

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le Compte Administratif 2019 pour le service eau et assainissement :

	Investissement	Fonctionnement	Total
Recettes	608 745,17 €	149 923,15€	758 668,32 €
Dépenses	590 934,72 €	221 738,93€	812 673,65 €
Déficit		-71 815,78€	-54 005,33€
Excédent	17 810,45 €		

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent (2018)	Part affectée à l'investissement	Résultat de l'exercice 2019	Résultat de clôture de l'exercice 2019
Investissement	184 546,82 €	0,00 €	17 810,45 €	202 357,27 €
Fonctionnement	129 039,93 €	0,00 €	-71 815,78 €	57 224,15 €
Total	313 586,75 €	0,00 €	54 005,33 €	259 581,42 €

Vote: 7 voix pour et 2 abstentions (Mme Tavera et Mme Quelin (Dujon))

Retrait de la délibération 2019-75

Sur demande de la préfecture,

Considérant qu'il y avait une erreur sur les taux de remboursement appliqués notamment concernant les nuitées,

Considérant qu'il n'est pas possible de subordonner les remboursements de nuitées à un minimum de distance kilométrique,

Considérant qu'il n'est pas possible de prévoir le cas de refus de déplacement avec un véhicule personnel,

Il est proposé, le retrait de la délibération 2019-75 du 10 décembre 2019.

Vote : unanimité

Remboursement des frais de déplacement du personnel Communal

Les agents peuvent être amenés à se déplacer, pour les besoins du service. Les frais occasionnés par ces déplacements sont à la charge de la collectivité.

Pour les déplacements pris en charge, si la collectivité ne dispose pas de véhicule de service à disposition des agents, les frais inhérents à ces déplacements professionnels sont avancés par l'agent et remboursés. Bien que l'agent doive avoir souscrit un contrat d'assurance, la commune a souscrit un contrat d'assurance afin de réduire le risque de prise en charge personnelle de frais liée à un sinistre lors de ces trajets.

Vote : unanimité

Affouage 2020-2021

Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'il y a lieu de prévoir la délivrance en nature de l'affouage 2020-2021, en forêt relevant du régime forestier.

- Demander à l'Office National des Forêts de bien vouloir procéder, en 2020, au martelage de la coupe désignée : Parcelle forestière de la forêt communale, la parcelle forestière n°3 sur une emprise de lieu-dit « La Plaine de Meirige » de superficie : 0,3 ha.
- Arrêter le délai de l'exploitation, c'est-à-dire l'abattage, la vidange, et l'enlèvement des produits hors de la forêt communale au 31 mars 2021. Passé ce délai, les affouagistes seront déchus des droits qui s'y rapportent.
- Fixer la taxe d'affouage à 75 Euros pour chaque lot d'affouage
- Fixer à 200 Euros le montant de la caution demandée à chaque affouagiste, afin de garantir la bonne exécution de la coupe.
- Décider des clauses particulières d'exploitation suivantes :
 - La totalité de la surface des lots doit être débroussaillée,
 - Les rémanents de l'exploitation doivent être rangés en andains, en dehors des sentiers et chemins, et à une distance minimale de 10 mètres de toute voie utilisable par les véhicules
 - Les souches doivent être coupées rez-terre
 - Le feu est interdit

Vote : unanimité

Convention entre la commune de Collias et le « Collectif La Basse-cour »

Considérant qu'il est important de soutenir les événements qui animent la commune, il est proposé d'approuver une convention qui organise le festival de la Basse-Cour 2020 et définit les obligations de chaque partie (Commune et Collectif « La Basse-Cour »).

La commune, outre la mise à disposition du terrain « Carrière sourde » et du foyer André Clément, apportera une aide logistique, matérielle, de communication ainsi qu'une participation financière.

Vote : 1 abstention (Mme Tavera) – 9 pour

Délibération portant mise à disposition gracieuse du foyer en période électorale

Il est rappelé que la campagne électorale a débuté Lundi 02/03 à 00h.

Considérant les nombreuses demandes de mises à disposition de salles municipales en vue d'y tenir des réunions politiques,

Considérant la nécessité d'optimiser les conditions de mise à disposition de ces salles municipales en périodes préélectorales et électorales et de garantir une parfaite égalité de traitement entre les différents demandeurs,

Il est proposé à l'assemblée d'approuver les points suivants :

Article 1^{er}: Pendant la durée de la période électorale qui couvre l'année précédant le premier jour du mois d'une élection, tout candidat ou liste déclarée ou ayant déclaré un mandataire financier au titre des dispositions du code électoral pourra disposer gratuitement et sans limitation de fréquence du foyer socio-culturel « André Clément ».

Article 2 : En dehors des périodes définies ci-dessus, tout élu membre du conseil municipal peut bénéficier de la mise à disposition gratuite d'une salle municipale une fois par trimestre.

Article 3 : La mise à disposition du foyer ne pourra être accordée que si elle est compatible avec les nécessités liées à l'administration des propriétés communales, au fonctionnement des services ou au maintien de l'ordre public.

Article 4 : La mise à disposition consentie se fera dans le respect du règlement intérieur du foyer « André Clément ».

Vote : unanimité

Délibération portant mise à disposition gracieuse de salles ancienne mairie

Considérant qu'il y a suffisamment de place à l'ancienne mairie, pour partager le bâtiment d'une part pour la bibliothèque et d'autre part pour mettre à disposition gratuitement une salle ou espace aux associations, syndicats mixtes, établissements publics locaux ou tout organisme d'intérêt général, il est proposé d'y mettre à disposition gratuitement une salle. Une caution de 500€ sera demandée pour la salle et 150€ pour le ménage.

Vote: unanimité

Procédure de mise à disposition gratuite de matériel communal et de clés de bâtiments communaux aux associations

Considérant que la commune n'a pas à supporter les frais dont elle n'est pas responsable, il est proposé de demander une caution pour le prêt de clé (50€) ainsi que pour le vidéoprojecteur ou tout autre matériel de valeur (150€) et d'appliquer la même procédure que pour le prêt de matériel de festivité. En cas de gros dommage du matériel prêté (supérieur au montant de la caution), le remboursement de tout ou partie des frais de réparation ou de remise en état, engagés par la commune sera demandé à l'emprunteur.

Vote : unanimité

Validation des statuts du projet de PNR & adhésion à l'association

Monsieur le Maire reprend l'historique du PNR :

Le Syndicat Mixte des Gorges du Gardon a engagé une étude d'opportunité et de faisabilité d'un Parc Naturel Régional entre les gorges de la Cèze et du Gardon (financée par elle-même, après recherche de financements) dès 2015.

Il a conduit à la création, avec les acteurs locaux, de groupes de travail, de comités de pilotage, de comités techniques, de séminaires et de rencontres individuelles qui ont permis de définir un périmètre de candidature optimal (80 communes membres et près de 30 communes associées) ainsi que les conditions de sa mise en œuvre. La conclusion, positive, de cette étude d'opportunité et de faisabilité a mis en exergue les éléments singuliers de ce territoire et des enjeux répondant au cahier des charges d'un label Parc Naturel Régional.

La définition de la gouvernance et du financement de l'association de préfiguration chargée de déposer le dossier de candidature puis de coordonner la phase d'écriture de la charte du parc, a été approuvée par le comité de pilotage composé d'élus, d'administrations, de socio-professionnels, des chambres consulaires et d'associations locales (le 31/03/2017).

Plus de 50 communes du périmètre défini, dont Collias en date du 07/12/2017, ont adhéré à l'association de préfiguration ainsi définie, par délibération. Les statuts prévoient 1€/h de cotisations pour les communes, ce qui, avec les cotisations de la région et du département, portaient le budget annuel de cette association à 250 000€. La gouvernance était portée par les communes, le département, la région, la société civile (associations de patrimoine ou environnementale...), les chambres consulaires. Le Syndicat Mixte se proposait de porter l'assistance technique pour aider à monter cette structure.

Plusieurs années après le début du projet, le Pôle d'Equilibre des Territoires Ruraux Uzège Pont du Gard, poussé par le maire d'Uzès, Monsieur Chapon et le conseiller régional, Monsieur Verdier, se propose à son tour, de porter le projet en modifiant les statuts.

Le Syndicat Mixte propose alors de travailler avec le PETR pour harmoniser les statuts de la future association et de co-porter la création de celle-ci. Cette proposition reste lettre morte et

la région demande, avant d'autoriser la création de l'association à ce qu'un consensus soit trouvé entre les 2 structures.

Pendant 2 ans, la recherche du consensus consiste à ce que le PETR ne prenne aucun contact avec le syndicat et à ce que chaque sortie dans la presse ou dans les réunions publiques se solde par la recherche du consensus.

Arrivés à moins de 2 mois des élections, le PETR nous demande de bien vouloir voter la présente délibération qui ramène la cotisation des communes 0,50€/h, qui supprime la présence de la société civile dans l'association et augmente le pourcentage de voix attribué à la région et au département. Le budget annuel est aussi amputé d'une grande partie.

Le texte de la présente délibération laissant penser qu'elle n'est faite que pour les 49 communes du PETR, éliminant de fait, plus de 30% des structures concernées. De plus, il demande à ce que 2 membres du PETR soient nommés alors qu'un seul conseiller de la commune est membre de cette instance et qu'il ne serait donc pas possible de voter pour un autre conseiller.

En conséquence, et sachant que la commune a déjà délibéré positivement sur des statuts, en 2017, qui lui convenaient et qui convenaient à une majorité des communes, le conseil se prononce pour ne pas voter cette délibération.

Vote: unanimité

Questions diverses/ Informations :

Association des commerçants :

Mme Mollis annonce la création de l'association « Gardons nos commerçants » dont le but est de promouvoir et défendre les commerçants de Collias. Seuls 3 commerçants n'ont pas souhaité adhérer, pour des raisons de cession ou de création en cours. Les statuts ont été déposés en Mairie, il n'y a pas de président, mais une direction collégiale composé de 9 personnes sur un peu plus d'une vingtaine d'adhérents.

SIVU CLACOS : La commune de Blauzac a délibéré pour adhérer au SIVU. Il faut maintenant que le syndicat vote favorablement l'adhésion de cette commune pour que les communes membres du syndicat puissent voter à leur tour. La commune attend donc le vote du syndicat.

Paybyphone : la possibilité de payer le stationnement par smartphone sur la commune démarrera en même temps que la saison, le 01/04.

PLU : L'étude environnementale n'a toujours pas été rendue. La majorité souhaite, de toute façon, laisser ce dossier en pause pour permettre à la prochaine équipe de le clôturer.

Parcelle Bremond : Il en est de même pour ce dossier. Monsieur le Maire, par honnêteté, laisse à la prochaine équipe la décision du devenir de cette parcelle.

Cimetière : 16 emplacements ont été rajoutés au columbarium.

Eclairage Public : 21 nouveaux lampadaires vont être remplacés par de la technologie Led.

Radar pédagogique : 1 radar va être installé route de Nîmes.

Travaux en cours : les travaux ont débuté lundi dernier, rue de la Combe et ce lundi, Chemin de la Paille. Demain débutent les travaux du square Gaillard : arborisation, végétalisation, banc, tables de pique-nique et fontaine pour un budget total d'environ 50 000€ HT.

Monsieur le Maire remercie les membres de l'assemblée pour ces 6 ans de mandature.

La séance est levée à 19h00.



